

Le Visitandin

Bulletin rural



Volume 44

Juin 2024

Numéro 6



DLF

Sylvain Laplante, représentant de semences
131, rang St-Pierre
La Visitation-de-Yamaska, J0G 1C0
Tél. : 819-293-9218

*Merci aux Artisans de la Terre
Vous nourrissez le monde
J'écoute vos besoins et
Je vous accompagne dans vos
décisions*

Sylvain Laplante

Sylvain Laplante

Le Visitandin

Juin 2024

B.N.Q D8150447

B.N.C. ISSN01 143230

Équipe du journal Le Visitandin

- Présidente : Marcelle Forest
- Secrétaire : Guylaine Auger
- Mise en page : Sylvain Jutras
- Imprimerie : Marcelle Forest
- Adjointes à la rédaction : Suzanne Bibeau et Carolann Jutras
- Photo page couverture : Caroline Sanfaçon

SOMMAIRE :

Unité pastorale Assomption-de-la-Vierge-Marie	2-3-4
Desjardins	3
Municipalité	5 à 9
Rapport aux citoyens	10-11
Desjardins	12
Invitation à la Fête Nationale	13
Le CIUSSS MCQ et ses services	14
CIUSS : Aide à la décision	15-16
Il fait très chaud !	17
Le vent dans le dos	18-19
4 mythes sur les éoliennes	20-21
Conférence : éoliennes en milieu agricole	22
RIGIDBNY : Cet été, herbicyclez !	23
Orientez votre excursion	24-25
APPAD : droit de porter plainte	26
Villa St-Charles	27
Jeux de lettre	28

Photo page couverture :
La Visitation-de-Yamaska
juin 2024

Unité pastorale Assomption-de-la-Vierge-Marie St-Jean-Baptiste de Nicolet

Horaire des célébrations

Juin 2024

Dimanche	2 juin	09h30	Saint-Zéphirin	ADACE
		09h30	Saint-Elphège	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe
Dimanche	9 juin	09h30	Port Saint-François	Messe
		10h45	Sainte-Monique	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe
Dimanche	16 juin	09h30	Port Saint-François	ADACE
		09h30	Saint-Zéphirin	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe
Dimanche	23 juin	09h30	Baie-du-Febvre	Messe
		09h30	Port Saint-François	ADACE
		10h45	Cathédrale	Messe
Dimanche	30 juin	09h30	La Visitation	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe

Juillet 2024

Dimanche	7 juillet	09h30	Saint-Zéphirin	ADACE
		09h30	Saint-Elphège	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe
Dimanche	14 juillet	09h30	Port Saint-François	Messe
		09h30	Sainte-Monique (Préau)*	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe
* Dans le cadre du Festival Country de Sainte-Monique.				
Dimanche	21 juillet	09h30	Port Saint-François	ADACE
		09h30	Saint-Zéphirin	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe
Dimanche	28 juillet	09h30	Port Saint-François	ADACE
		09h30	Baie-du-Febvre	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe

Août 2024

Dimanche	4 août	09h30 09h30 10h45	Saint-Zéphirin Saint-Elphège Cathédrale	ADACE Messe Messe
Dimanche	11 août	09h30 10h45 10h45	Port Saint-François Sainte-Monique Cathédrale	Messe Messe Messe
Dimanche	18 août	09h30 09h30 10h45	Port Saint-François Saint-Zéphirin Cathédrale	ADACE Messe Messe
Dimanche	25 août	09h30 09h30 10h45	Port Saint-François Baie-du-Febvre Cathédrale	ADACE Messe Messe



1 829 921 \$*
**pour nos membres
et la communauté**

La ristourne, c'est
votre part du gâteau

Détails et conditions à
desjardins.com/ristourne

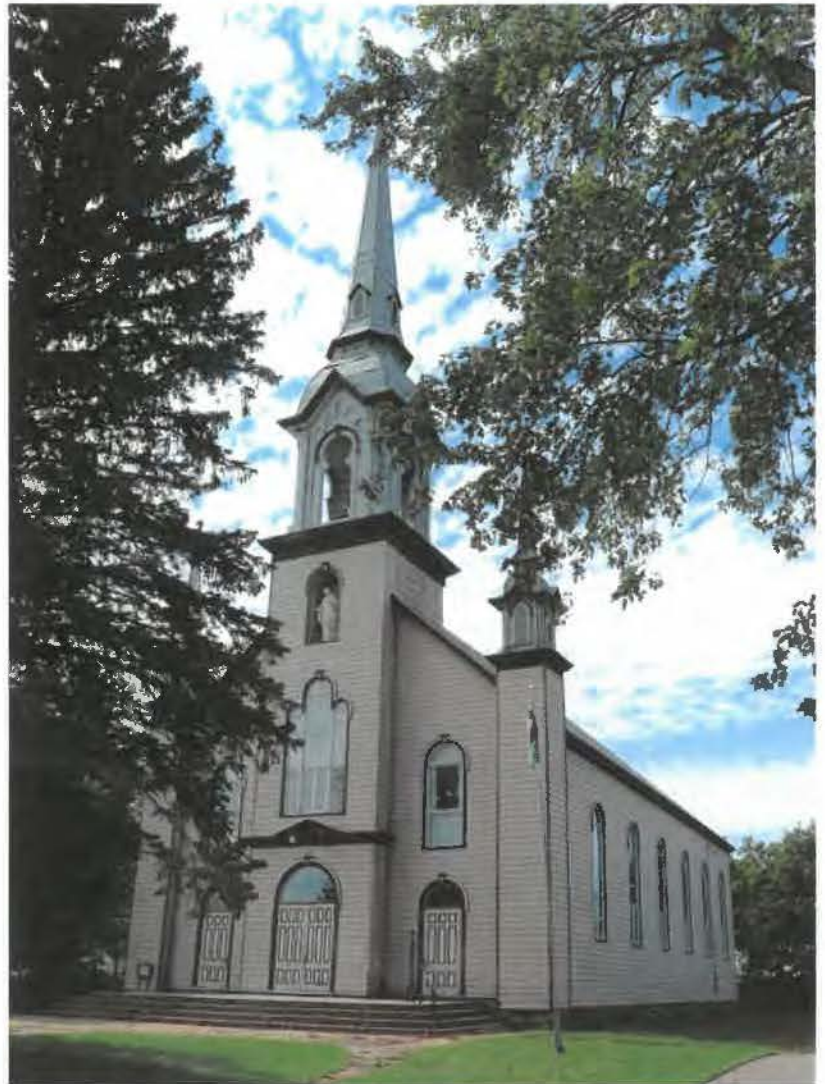
 **Desjardins**
Caisse de Nicolet

* Le montant de la ristourne individuelle provient des excédents de l'année financière 2023 et est déterminé, au Québec, sur décision de l'assemblée générale de chacune des caisses et, en Ontario, par le conseil d'administration de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union inc. Pour plus de détails, consultez desjardins.com/ristourne ou adressez-vous à votre caisse.

Messe

30 juin

Dimanche,
à 9h30
En l'église de
La Visitation



La messe sera célébrée aux intentions de :

- Roger Forest et Irène Côté / Marcelle Forest
- Pauline Courchesne, 18ième ann. / Guylaine Auger
- Madeleine Jutras-Précourt / Offrandes aux funérailles
- Louise Rainville / Offrandes aux funérailles
- Lina Fréchette et Jude Jutras / Sylvain Jutras
- Alain et Karine Provencher / Famille Précourt
- Aimé Précourt / La famille Précourt
- André Précourt / Lina Précourt
- Jacinthe Beaulac / Offrandes aux funérailles

MUNICIPALITÉ

8. Aqueduc – Suivi sur le projet d'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable

Nous avons reçu une deuxième version du projet d'entente. L'article 4.4 Renouvellement et reconduction a été reformulé mais demeure incertain pour la pérennité du service à la fin de cette entente en 2043.

Dans le premier projet nous pouvions lire : Aucun renouvellement ou reconduction de cette entente ne sera autorisé. Les Municipalités et l'Intervenante comprennent qu'au plus tard, à la fin de l'entente, Nicolet ne les desservira plus en eau potable à partir de son réseau.

Voici une partie du texte dans le second projet : Dès lors, les Municipalités et l'Intervenante reconnaissent que le renouvellement ou la reconduction de l'entente sont conditionnels à ce que Nicolet obtienne les garanties de la part du gouvernement du Québec et, s'il y a lieu, du gouvernement du Canada, qu'elle pourra produire et distribuer de l'eau potable, en toute sécurité et selon les normes établies, aux Parties et à l'Intervenante.

Les représentants des six municipalités parties à l'entente ont demandé à David Lafontaine de Techni-Consultant de nous présenter une nouvelle version qui prendrait en compte les intérêts de nos municipalités. Il est convenu également de faire analyser l'entente par nos avocats avant la signature de cette importante entente.

9. Carte Visa supplémentaire

Considérant la promotion exclusive aux membres Desjardins d'obtenir une carte supplémentaire au compte sans aucun frais annuel;

Considérant la formation d'un nouveau comité des loisirs et que celui-ci sera soutenu par l'agente de développement municipal, Carolann Jutras

2024-04-46

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, appuyé par Sylvain Jutras # 3 et résolu à l'unanimité de se procurer, pour et au nom de la municipalité de La Visitation-de-Yamaska, une carte de crédit supplémentaire Affaires Visa Desjardins, avec une limite de crédit d'un maximum de 1 000 \$ au nom de l'agente de développement municipal, Carolann Jutras, pour les achats autorisés par la municipalité.

ADOPTÉE.

10. Fête nationale du Québec

2024-04-47

Il est **proposé** par Michel Plourde, appuyé par Pierre Bourassa et résolu à l'unanimité d'allouer un montant de 3 000 \$ pour l'organisation de cette fête le 23 juin 2024.

11. Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 – Signature Innovation

Considérant que la MRC de Nicolet-Yamaska a procédé à un appel de projets dans le cadre de l'Entente Signature innovation, volet projets locaux, permettant d'obtenir jusqu'à 35 000 \$ pour un projet;

Considérant que le projet *Vélos en libre-service et aménagement d'un parc* correspond à l'une des trois priorités identifiées par la MRC et qu'il répond aux critères d'admissibilités de l'appel de projets;

Considérant que le projet *Vélos en libre-service et aménagement d'un parc* correspond à une priorité pour la municipalité puisque le projet s'inscrit dans notre démarche de revitalisation en développant l'attrait du vélo et la plantation d'arbres fruitiers vient bonifier les services écologiques et offre un nouvel espace aux citoyens;

En conséquence,

2024-04-48

Il est proposé par Sylvain Jutras #4, appuyé par Sylvain Jutras #3 et unanimement résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le Conseil autorise le dépôt du projet *Vélos en libre-service et aménagement d'un parc* d'une valeur de 43 750 \$ en sollicitant une aide financière de 35 000 \$;

QUE le Conseil autorise Suzanne Bibeau, Directrice générale & greffière-trésorière, à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE.

12. Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

Attendu que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

Attendu que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

Attendu que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

Attendu que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

Attendu que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

Attendu que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

Attendu que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

Attendu que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

Par conséquent,

2024-04-49

Il est **proposé** par Alain Vouligny, **appuyé** par Pierre Bourassa et **résolu** que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE.

13. Égouts – Suivi de la note technique au MAMH

Considérant que la note technique R-01 datée de 27 octobre 2023 a été acceptée par René Caissy du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 avril 2024;

Considérant que la prochaine étape consiste à poursuivre les études préliminaires et à soumettre au MAMH pour approbation le rapport d'ingénierie conceptuelle (étude comparative de solutions de traitement) ainsi que le rapport d'ingénierie préliminaire (conception préliminaire de la solution retenue à 30% d'avancement);

Considérant qu'Avizo ne semble plus avoir le bassin de ressources pour accomplir ce type de mandat;

Considérant qu'Avizo a occasionné des délais déraisonnables pour l'avancement du mandat;

Considérant qu'Avizo désire renégocier ses honoraires malgré le contrat établi;

Pour ces motifs,

2024-04-50

Il est **proposé** par Sylvain Jutras #3, appuyé par Claudine Vouigny et résolu à l'unanimité de mettre fin au mandat d'Avizo et de retourner en appel d'offres pour terminer les études préliminaires : étude comparative de solutions de traitement et conception à un niveau d'avancement de 30 % pour la solution retenue.

De plus, tel que prévu au document d'appel d'offres produit par Techni-Consultant en août 2018 et faisant partie intégrante des documents contractuels du mandat avec Avizo, la Municipalité se réserve le droit d'effectuer une évaluation de rendement relative à l'exécution du contrat. Dans le cas où la Municipalité effectuerait une évaluation de rendement, celle-ci serait exécutée par la personne désignée à cette fin par le conseil à savoir Mme Suzanne Bibeau.

De plus, il est **résolu** de mandater Techni-Consultant pour l'élaboration et la réalisation de l'appel d'offres à cet effet.

ADOPTÉE.

14. Copernic - Renouvellement et représentation

2024-04-51

Il est **proposé** par Sylvain Jutras #4, appuyé par Pierre Bourassa et résolu à l'unanimité de renouveler notre cotisation annuelle au montant de 50 \$ et de nommer Alain Vouigny comme représentant.

ADOPTÉE.

15. Centre récréatif

a) Suivi des projets subventionnés par le FRR

2024-04-52

Il est **proposé** par Caroline Sanfaçon, appuyé par Sylvain Jutras #4 et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service No 3544 (Option B) au montant de 36 269 \$ (taxes exclues) de LibertéVision pour un écran numérique qui sera installé au 32 rue Principale.

ADOPTÉE.

b) Conservation ou non du matériel de sonorisation précédent

Nous garderons le matériel de sonorisation pour la tenue d'activités municipales qui se tiendront à l'extérieur du centre récréatif.

c) Réfection de la patinoire

Alain Vouligny présente aux élus une offre de service reçue par Sol Tech Construction pour le traitement des fissures et l'installation d'un resurfaçant acrylique élastomère incluant l'installation de 4 terrains de Pickelball au coût de 39 852 \$ taxes exclues.

Étant donné la piètre qualité de la base de béton de toute la patinoire, les élus considèrent qu'il serait préférable de refaire la base complète de la patinoire.

16. Voirie

a) Fauchage des levées de chemins – Rue Manseau

2024-04-53

Il est **proposé** par Sylvain Jutras #3, **appuyé** par Michel Plourde et résolu à l'unanimité d'octroyer 750 \$ à Émile Robert pour effectuer le fauchage du terre-plein central et du fossé face à sa propriété pour 2024.

ADOPTÉE.

b) Utilisation des redevances provenant de l'exploitation des carrières et sablières

Considérant qu'en vertu du règlement 2008-05 de la MRC Nicolet-Yamaska, celle-ci perçoit pour la municipalité de La Visitation-de-Yamaska le droit prévu à l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant que l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales prévoit que les sommes versées doivent être réservées à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

2024-04-54

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Michel Plourde et résolu à l'unanimité que d'affecter en 2023 les revenus provenant du droit sur les carrières et les sablières de 2023 (9 340.99 \$) pour des travaux de rapiéçage afin d'entretenir les voies publiques municipales.

ADOPTÉE.

c) Surprime reliée à la classe « Affaires » pour l'utilisation du tracteur appartenant à l'officier municipal

2024-04-55

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, **appuyé** par Michel Plourde et résolu à l'unanimité de défrayer la surprime « Classe Affaires » établie à 393.49 \$ (taxes incluses) en 2024 pour l'utilisation de son tracteur personnel pour le déneigement et autres travaux pour le municipalité.

ADOPTÉE.

17. Demande à la MRC Nicolet-Yamaska pour déposer une requête auprès de la CPTAQ

Ce point est reporté à la séance de mai.



**RAPPORT AUX CITOYENS
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

LA VISITATION-DE-YAMASKA

3 JUIN 2024

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire doit faire rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. En conséquence, c'est avec grand plaisir que je vous transmets aujourd'hui les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et le rapport du vérificateur sur ces états.

L'EXERCICE FINANCIER 2023 S'EST TERMINÉ COMME SUIT :	2022	2023
Revenus de taxes	752 680	816 449
Transferts.....	201 313	109 367
Autres revenus de source locale	86 013	128 938
Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement	226 827	660 897
Total des revenus.....	1 302 919	1 722 984
Dépenses de fonctionnement.....	757 232	831 358
Frais de financement.....	1 458	18 817
Amortissement des immobilisations	169 436	221 699
Total des dépenses	928 126	1 071 874
Excédent (déficit) de l'exercice	374 793	651 110
Moins : revenus d'investissement.....	(262 913)	(668 230)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation.....	111 880	(17 120)
Conciliation : Amortissement des immobilisations.....	169 436	221 699
Remboursement de la dette à long terme	(62 500)	0
Affectation des activités d'investissement	(132 092)	(400 132)
Surplus (déficit) de fonctionnement de l'exercice	84 224	(198 053)
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	(521 613)	0
Surplus accumulé au 31 décembre.....	906 739	708 687

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

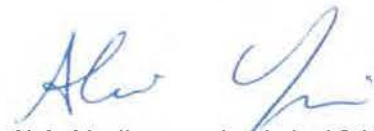
À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

MNP S.E.N.C.R.L. / s.r.l.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ¹

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Alain Vouigny	13 458 \$	3 769 \$
Claudine Vouigny	2 259 \$	905 \$
Caroline Sanfaçon	1 959 \$	905 \$
Sylvain Jutras #3	2 571 \$	1 133 \$
Sylvain Jutras #4	2 409 \$	905 \$
Pierre Bourassa	2 259 \$	905 \$
Michel Plourde	2 109 \$	905 \$

Note : 1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).



Alain Vouigny, maire de La Visitation


Déchiquetage de vos documents confidentiels

Sur place de façon sécuritaire et gratuite*

Jeudi 6 juin
16 h à 19 h

Stationnement du
Centre des arts populaires de Nicolet
725, boul. Louis-Fréchette, Nicolet



Infos : 819 293-8570
ou  Desjardins (Caisse de Nicolet)

Une invitation de :

 **Desjardins**
Caisse de Nicolet

*Le déchiquetage sera effectué sur place par Déchi-Tech mobile, accrédité par Desjardins et tenu de respecter les obligations en lien avec la protection des renseignements personnels. Desjardins n'est pas responsable en cas de bris.

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 23 JUIN 2024

Venez fêter avec nous!

Jeux gonflables de 15h à 17h
Surprises pour les enfants

Feux d'artifice

Chansonnier - Joël Vogt dès 21h

Feux de joie

Bar sur place

Hot-dogs en soirée

Au centre récréatif de La Visitation
19, rue Principale, La Visitation-de-Yamaska

Le CIUSSS MCQ et ses services : *Être mieux... ensemble!*

Pour des communautés fortes et résilientes



S'impliquer dans la communauté ou auprès de nos proches, que ce soit au sein d'une association ou par l'intermédiaire d'une activité qui nous passionne, est bénéfique pour la santé. Le saviez-vous?

Oui, vous avez bien lu! Être entouré, avoir un réseau social, s'entraider, avoir un sentiment d'appartenance envers sa municipalité et s'y sentir en sécurité, tout cela contribue à vous garder plus heureux, moins stressé et, par conséquent, en meilleure santé.

C'est pour cela que les organisateurs communautaires du CIUSSS MCQ soutiennent et font la promotion d'une démarche accessible et gratuite qui s'appelle *Être mieux... ensemble! Pour des communautés fortes et résilientes.*



Devenir membre d'*Être mieux ensemble*

Vous avez à cœur le mieux-être de vos concitoyens? Vous souhaitez devenir des créateurs de santé? Vous avez plus de 18 ans?

Le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec vous invite à devenir membre de cette démarche collective. Le rôle des membres est de participer ou de créer des activités dans leur communauté. De plus, en vous inscrivant, vous aurez accès à des formations, des ateliers, des conférences gratuites et serez informé des activités offertes dans votre secteur.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Web du CIUSSS MCQ ou communiquer avec notre équipe par courriel ou par téléphone.

Site Web : ciusssmcq.ca

Courriel : 04etremieuxensemble@sss.gouv.qc.ca

Téléphone : 819 374-7711, poste 58337

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec

Québec

Aide à la décision sur les signes et symptômes* en cas de chaleur

SYMPTÔMES	ÉTAT DE SANTÉ	RECOMMANDATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Fièvre : 40 °C (104 °F) et l'un des symptômes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Confusion et/ou changement de comportement ○ Peau rouge, chaude et sèche ou transpiration excessive ○ Perte de conscience et convulsion possible. 	COUP DE CHALEUR	<ul style="list-style-type: none"> • Appeler le 911 ; urgence médicale • Déplacer la personne à l'ombre, dans un endroit frais et aéré • Desserrer les vêtements et enlever les vêtements superflus si nécessaire • En attendant les secours, rafraîchir la personne avec un linge frais et humide sur tout le corps ou en l'aspergeant avec de l'eau froide
<ul style="list-style-type: none"> • Sensation de malaise et/ou grande fatigue • Étourdissements • Nausées et parfois des vomissements • Soif intense (parfois non ressentie) • Peau moite • Température < 40 °C (104 °F) ou normale • État de conscience normal 	ÉPUISEMENT PAR LA CHALEUR	<ul style="list-style-type: none"> • Cesser les activités physiques • Se reposer dans un endroit frais et aéré • Se réhydrater avec un mélange (eau-jus-sel)¹ ou une solution pour sportif • Desserrer les vêtements et enlever les vêtements superflus • Se refroidir en appliquant des linges humides sur son corps ou en s'aspergeant d'eau froide • Appeler info-santé (811) au besoin ou consulter un médecin
<ul style="list-style-type: none"> • Crampes musculaires² douloureuses commençant pendant ou après l'effort (durée de quelques minutes à quelques heures) • Pas de fièvre associée 	CRAMPES DE CHALEUR	<ul style="list-style-type: none"> • Cesser les activités physiques • Se reposer dans un endroit frais • Se réhydrater avec un mélange (eau-jus-sel) ou une solution pour sportif • Desserrer les vêtements et enlever les vêtements superflus • Appeler info-santé au besoin (811)
<ul style="list-style-type: none"> • Inconfort • Peu ou pas de symptômes 	NORMAL	<ul style="list-style-type: none"> • Bien s'hydrater • Rester au frais le plus possible et/ou prendre des douches froides ou bains fréquents • Réduire les efforts physiques • Savoir qui appeler en cas de besoin

* Cette liste est non exhaustive et d'autres symptômes peuvent être présents. De plus, les recommandations peuvent varier en fonction des symptômes de sévérité des facteurs présents chez les personnes.

Source : Inspiré de l'Aide à la décision en cas de chaleur accablante de la DSP de l'Estrie et de l'Algorithme sur les signes et symptômes en période de chaleur accablante ou extrême de la DRSP de Montréal.

¹ Exemple de mélange : (360 ml (12 oz) de jus d'orange pur, non sucré; 600 ml (20 oz) d'eau froide; 2,5 ml (1/2 c. à thé) de sel). Il est important d'utiliser exactement les quantités indiquées afin de ne pas risquer d'aggraver votre état ou utiliser un breuvage commercial de remplacement d'électrolyte de type boisson pour sportif.

² Les crampes peuvent être soulagées immédiatement par un étirement passif du muscle atteint (p. ex., pour une crampe du mollet, ramener le pied vers soi).

Apprenez les **RÈGLES D'OR** à mettre en application en période de chaleur :



HYDRATEZ-VOUS : boire de 6 à 8 verres de liquide par jour (eau, lait, jus, tisane, etc.) en plus de consommer des aliments riches en eau tels que des fruits et légumes. S'il y a lieu, suivez les indications de votre médecin.



RESTEZ AU FRAIS : s'installer dans un endroit frais ou passer au moins 2 heures dans un endroit climatisé ou plus frais de votre résidence.



RÉDUISEZ LES EFFORTS : réduire les activités physiques à l'extérieur, particulièrement entre 10 h et 15 h.



PRENEZ DES NOUVELLES : contacter vos proches, vos amis, vos voisins à risque dans votre entourage et rappelez-leur les règles d'or à appliquer.

Numéros de téléphone importants :	
Info-Santé :	8-1-1
Proche (ami, famille, voisin) :	
Médecin de famille :	
Pharmacien :	

Pour plus d'informations sur la chaleur, visitez le site suivant : <https://ciusssmcq.ca/conseils-sante/sante-et-environnement/chaleur/>

40° —
30° —
20° —



Il fait très CHAUD!

**Votre état de santé peut
se détériorer rapidement.**

Pour vous protéger des effets de la chaleur :



buvez **beaucoup d'eau**,
sans attendre d'avoir soif ;



prenez quelques heures par jour dans
un **endroit climatisé ou frais**.



fermez les **rideaux ou stores**

lorsque le soleil brille, et ventilez
si possible lorsque la nuit est
fraîche ;

**Un malaise ? Des questions sur votre santé ? Appelez Info-Santé au 811
ou renseignez-vous auprès d'une infirmière ou d'un médecin.**

En cas d'urgence, appelez le 9-1-1.

Pour en savoir plus :

Québec.ca

Le vent dans le dos

Le projet de mise en place d'un parc éolien sur le territoire de la MRC Nicolet-Yamaska inquiète de nombreux citoyens. C'est dans ce contexte qu'une demande a été faite à la municipalité pour que le Bulletin municipal «Le Visitandin» ouvre ses pages à la diffusion d'information publique pertinente. Nous tenons à remercier le Conseil municipal d'avoir accepté d'emblée notre proposition et d'avoir opté pour la transparence et l'ouverture au bénéfice de l'ensemble de sa population.

Nous vous soumettons aujourd'hui le résumé d'un article paru dans le journal «Le Nouvelliste» le 21 avril 2024 : « *Les impacts sur la santé du déploiement de parcs éoliens au Québec* », par Katrine Desautels, La Presse Canadienne.

Principaux impacts

L'énergie éolienne est une forme d'énergie renouvelable qui émet de faibles émissions de gaz à effet de serre. Malgré ses atouts environnementaux, le Québec doit être vigilant dans le déploiement de parcs éoliens puisque cela n'est pas sans risque sur la santé des citoyens. Une récente mise à jour de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur les connaissances de l'éolien et ses impacts sur la santé met en garde sur la façon d'implanter des projets sur le territoire.

Le principal effet des éoliennes sur la santé est la **nuisance à la qualité de vie**. Le niveau d'exposition au **bruit des éoliennes** a été identifié comme un facteur de «fort dérangement». Quand à l'association entre l'exposition au bruit des éoliennes et les perturbations du sommeil, les effets cardiovasculaires ou les issues défavorables de la grossesse, les preuves sont plutôt limitées. Des impacts psychologiques (stress, anxiété, dépression, tristesse, sentiment d'injustice, perte de confiance ou d'impuissance) peuvent également se manifester.

Les résultats de cette analyse ne permettent pas d'identifier une distance qui serait sécuritaire entre les éoliennes et les résidences, indique Emmanuelle Bouchard-Bastien, conseillère scientifique spécialisée à l'INSPQ et co-autrice du rapport. Autrement dit, il y a des personnes qui vont vivre très près d'une éolienne et qui seront dérangées tandis qu'un voisin immédiat ne le sera pas du tout.

Parmi les autres éléments d'inquiétude chez les citoyens durant la phase d'exploitation, il y a les éléments liés :

- ✓ à la circulation des camions
- ✓ au risque d'effondrement d'éoliennes
- ✓ au risque de glissement de terrain
- ✓ à la **baisse potentielle de la valeur marchande** d'une résidence
- ✓ à la transformation du paysage
- ✓ à la perte potentielle d'un mode de vie
- ✓ à la **vulnérabilité des nappes d'eaux souterraines**.

Pour ce qui est des **ombres mouvantes**, il n'y a pas de risque rapporté chez des personnes qui pourraient souffrir d'épilepsie photosensible. Quant aux **lumières clignotantes** qu'on retrouve au

4 mythes sur les éoliennes

Les articles du Détecteur de rumeurs sont rédigés par des journalistes scientifiques de l'[Agence Science-Pressé](#). Les Fonds de recherche du Québec et le Bureau de coopération interuniversitaire sont partenaires du Détecteur de rumeurs.

Auteur : [Agence Science Presse](#) –
Maxime Bilodeau



Les éoliennes sont accusées de bien des maux, plus souvent à tort qu'à raison. *Le Détecteur de rumeurs* [avait déjà analysé la rumeur](#) voulant qu'elles soient de grandes tueuses d'oiseaux. Voici quatre autres mythes.

1- Elles sont nuisibles pour la santé ?

Partout où il y a des éoliennes, on trouve des voisins qui disent être aux prises avec des symptômes comme des étourdissements, des maux de tête et des troubles du sommeil. Certains évoquent même le développement de cancers et le déclenchement de crises d'épilepsie.

En cause, prétendent-ils : les bruits de basse fréquence (voir le mythe suivant) et les infrasons que génèrent les éoliennes. La production de champs électromagnétiques est parfois elle aussi évoquée. À long terme, cette exposition aurait des effets directs sur la santé.

Ces thèses résistent mal à l'examen des faits. Aussi bien [Santé Canada](#) que [l'Institut national de santé publique du Québec](#), le [médecin hygiéniste en chef de l'Ontario](#) et [l'Académie nationale de médecine](#), en France, sont arrivés à la même conclusion au fil des années : rien dans l'état de la littérature scientifique ne permet de conclure à l'existence d'un lien de cause à effet.

Les divers effets négatifs pour la santé que certaines personnes attribuent à la proximité des éoliennes, et qu'elles ont regroupés [il y a une vingtaine d'années](#) sous le terme de « [syndrome des éoliennes](#) », pourraient n'être rien de plus qu'un [biais de confirmation](#) : en gros, plus une personne entretient des croyances négatives envers les éoliennes, plus elle est susceptible d'associer aux éoliennes toute altération de son bien-être physique ou mental.

Dans une [petite étude](#) publiée en 2015, deux chercheurs parlaient d'effet nocebo —lorsqu'un patient affirme ressentir les effets secondaires d'un médicament, alors qu'il n'a pris aucun médicament. Des chercheurs australiens [notaient en 2013](#) une absence de corrélation entre les symptômes et le nombre de gens vivant à proximité d'éoliennes. Un des chercheurs [avait aussi observé](#) que le nombre de personnes souffrant de symptômes explosait lorsque les médias en traitaient.

2- Les éoliennes sont bruyantes ?

Plus le vent souffle, plus les pales d'une éolienne s'activent et produisent de l'électricité, mais aussi du bruit. Les récriminations des riverains sont encore plus fortes en présence d'un parc d'éoliennes.

sommet des éoliennes, il y a peu d'études qui abordent ces enjeux. Finalement, le **niveau d'exposition aux champs électromagnétiques** produits par les éoliennes est **largement en dessous des limites recommandées** par des organisations de santé. « Ça n'entraîne aucun effet néfaste sur la santé » affirme Mme Bouchard-Bastien.

Vous avez consulté une étude, un rapport d'experts, un article de journal dont vous aimeriez partager le contenu avec vos concitoyen(ne)s, contactez-moi par courriel à l'adresse suivante : ylabel13@gmail.com. Il me fera plaisir d'en faire mention dans notre journal.

Résumé fait par Yves Lebel
43, St-Pierre, La Visitation-de-Yamaska

N.B. : Les renseignements de ce résumé ne confirment ou n'infirmement aucunement la position du Conseil municipal, ni des membres de l'équipe du journal Le Visitandin.

COUCHES LAVABLES
AIDE FINANCIÈRE DISPONIBLE

JUSQU'À SA PROPRIÉTÉ, ENTRE 5000 ET 7000 COUCHES DÉTACHABLES SERONT UTILISÉES.

L'USAGE DE COUCHES LAVABLES CONTRIBUE À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ET PERMET AUX FAMILLES DE FAIRE DES ÉCONOMIES POUVANT ATTEINDRE 2 700\$ PAR ANNÉE.

COMPLÉTEZ LE FORMULAIRE DE DEMANDE EN LIGNE DANS LA SECTION ACHAT ÉCO.

- CERTAINES CONDITIONS S'APPLIQUENT
- JUSQU'À L'ÉPUISEMENT DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE.

WWW.RIGIDBNY.COM

BACBLEU

819-294-2099

RIGIDBNY

C'est Bili qui vous reconduit !

SERVICE DE
TRANSPORT ADAPTÉ

On vous embarque et débarque à l'endroit de votre choix

Téléphonez-nous au moins 24 heures à l'avance pour réserver votre place. Disponible partout sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska. Arrivez 5 minutes avant l'heure prévue du départ

1 800 567-7621

avecbili.ca

DÉTECTEUR DE RUMEURS

Déterminer ce qui est une nuisance sonore peut toutefois varier en fonction du seuil de tolérance de chacun. Le niveau de bruit d'une éolienne de 1,5 MW correspond à environ 33 à 40 décibels, à une distance d'environ 500 mètres — distance minimale à laquelle un résident peut habiter. Cela se compare au niveau de bruit dans une bibliothèque ou une salle de séjour. À la source, c'est-à-dire si on était capable de se tenir au centre des pales, le bruit d'une éolienne moderne varierait entre 98 et 105 décibels.

Ceci dit, une foule de facteurs exercent une influence sur le niveau de bruit perçu par l'oreille humaine. La distance des éoliennes bien sûr, mais aussi la topographie, la présence ou l'absence de végétation et les conditions météorologiques.

3- Elles dévaluent les maisons ?

L'origine de ce mythe est un certain Donald Trump, devant ses partisans en 2019. L'ancien président des États-Unis avait alors affirmé que « si vous habitez près d'une éolienne, toutes mes félicitations : votre maison vient tout juste de perdre 75 % de sa valeur ». Il n'a pas précisé d'où provenait ce pourcentage.

Les études qui s'étaient intéressées au sujet aux États-Unis et ailleurs dans le monde, avaient brossé un portrait beaucoup plus nuancé. Elles avaient conclu que la crainte d'une dépréciation liée à la présence d'éoliennes était largement infondée. L'effet, s'il existe, serait minime et difficile à distinguer des autres facteurs qui jouent sur la valeur d'une maison.

4- Leur empreinte carbone est lourde ?

L'érection d'une éolienne nécessite des travaux de génie civil considérables, qui nécessitent des matériaux eux-mêmes énergivores. En 2009, un chercheur australien avait ainsi évalué à près de 1800 tonnes d'équivalent CO₂ l'empreinte carbone d'une petite éolienne, depuis sa construction jusqu'à la fin de sa vie utile.

Une fois en fonction, l'éolienne produit néanmoins de l'électricité à partir du vent, soit une source d'énergie renouvelable. Résultat, selon deux chercheurs britanniques, il faudrait de 12 à 18 mois — sur la vingtaine d'années d'espérance de vie d'une éolienne — pour que celle-ci « rembourse » sa dette en émissions de carbone.

Le
Détecteur
de rumeurs

Source : <https://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/impact-recherche/4-mythes-sur-les-eoliennes/>

Les hyperliens de ce document seront accessibles dans la version en ligne du journal sur le site de la municipalité.

N.B. : Les renseignements de ce texte ne confirment ou n'infirmement aucunement la position du Conseil municipal, ni des membres de l'équipe du journal Le Visitandin.

ÉOLIENNES EN MILIEU AGRICOLE: LE JEU EN VAUT-IL LA CHANDELLE?

UNE CONFÉRENCE DE
CHARLES-FÉLIX ROSS



Monsieur Ross est le directeur général de l'UPA. Il détient une maîtrise en économie rurale, analyse des politiques agroalimentaires de la Cornell University et un baccalauréat en agronomie de l'Université Laval. Il est également membre de l'Ordre des agronomes.

Il est reconnu pour sa grande expertise en tant qu'économiste, plus particulièrement dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du commerce international.

**Une période d'échange suivra la
conférence**

MERCREDI 12 JUIN

19H00

**SALLE DU
FESTIVAL DU
COCHON**

**113, RUE SAINT-
CHARLES
SAINT-PERPÉTUE**

**ENTRÉE
LIBRE**

ORGANISÉ PAR





RIGIDBNY

Régie intermunicipale
de gestion intégrée des déchets
Bécancour-Nicolet-Yamaska

 WWW.RIGIDBNY.COM

 BACBLEU

 819-294-2999

L'HERBICYCLAGE C'EST QUOI?

L'herbicyclage est une pratique toute simple qui consiste à laisser les résidus de tonte de pelouse sur place plutôt qu'à les ramasser.

LES AVANTAGES

ÊTRE ÉCORESPONSABLE



- Moins de déchets
- Moins de gaspillage d'eau. L'herbicyclage peut contribuer à la diminution de la fréquence des arrosages.
- Réduction des GES (transport / enfouissement)

SAUVEZ DU TEMPS



Moins de boulot! Fini le ramassage, la mise en sac, le trimballage, etc. Plus de temps à perdre avec toutes ces petites tâches monotones.

FAIRE DES ÉCONOMIES



- Diminution des achats d'engrais.
- Contribution active à réduire les coûts de services municipaux.

COMMENT PRATIQUER L'HERBICYCLAGE



- Prenez soin de bien ajuster la hauteur de la lame. La hauteur idéale se situe entre 5 et 7 cm (2 à 3 pouces). À cette hauteur, vous favorisez un enracinement vigoureux et profond. Cela aidera votre pelouse à conserver son humidité et à prévenir les mauvaises herbes.



- Assurez-vous que votre lame est bien aiguisée.



- Pensez à réduire la fréquence d'application de vos fertilisants. Cela aidera à contrôler la pousse de votre gazon.



- Ne tondez pas lors des périodes sèches ou lorsque le gazon est mouillé.



- Effectuez votre tonte de façon régulière afin de ne pas nuire à l'aspect esthétique de votre terrain si cela vous préoccupe.

D'AUTRES OPTIONS

Paillis

Vous pouvez l'utiliser comme paillis dans vos aménagements paysagés ou dans votre jardin à raison de 3/4 po à 1 1/2 po d'épaisseur de rognures fraîchement tondues. Il n'y aura pas d'odeur et celles-ci fertiliseront vos cultures, garderont l'humidité du sol et contrôleront la croissance des mauvaises herbes.

Composter

Lorsque l'herbe coupée est complètement sèche, elle peut être ajoutée à votre compost domestique pour équilibrer la matière organique, tout comme les feuilles.

Écocentres

Ces sites acceptent les rognures de gazon, les feuilles, les branches et les débris de platebandes et jardin. Prendre note que seul les matières en vrac sont acceptées, les sacs devront être vidés.

Fiche d'informations à remplir

Personne	1	2	3	4
Nom				
Prénom				
Handicap				
Problème médical				
Médicament				
Médecin de famille				
Âge				
Taille				
Poids				
Chveux				
Lunettes				
Couleurs des vêtements				
Chaussures (pointure)				
Photocopie de la semelle				
État de la préparation				
Connaissance en survie				
Expérience de plein air				
Connaissance carte-boussole-GPS				
Connaissance secourisme				
Connaissance de la région				

Départ (date et heure) : _____

Retour (date et heure) : _____

Motif du voyage : _____

Itinéraire : _____

Lieu de départ : _____

Lieu d'arrivée : _____

Itinéraire prévu : _____

Carte : (Annexez une copie / identifiez caches-refuges-chaleis)

Transport prévu : (Véhicule - plaque) : _____

Équipement apporté

- | | | |
|------------------------------------|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Sac à dos | <input type="checkbox"/> Trousse de premiers soins | <input type="checkbox"/> Sifflet |
| <input type="checkbox"/> Eau | <input type="checkbox"/> Lampe de poche | <input type="checkbox"/> Raquettes |
| <input type="checkbox"/> Allumeur | <input type="checkbox"/> Trousse de survie | <input type="checkbox"/> Skis |

Vêtements supplémentaires

Tente (couleur) : _____

Nourriture (jour / personne) : _____

Radio (type + fréquence) : _____

Dispositif de signalisation : _____

Balise de localisation personnelle (BLP) : _____

Cellulaire : (_____)
Numéro Compagnie Propriétaire

Arme à feu (calibre et munitions) : _____

Bateau, VTT : _____

Questionnaire rempli par :

Nom : _____

Adresse : _____

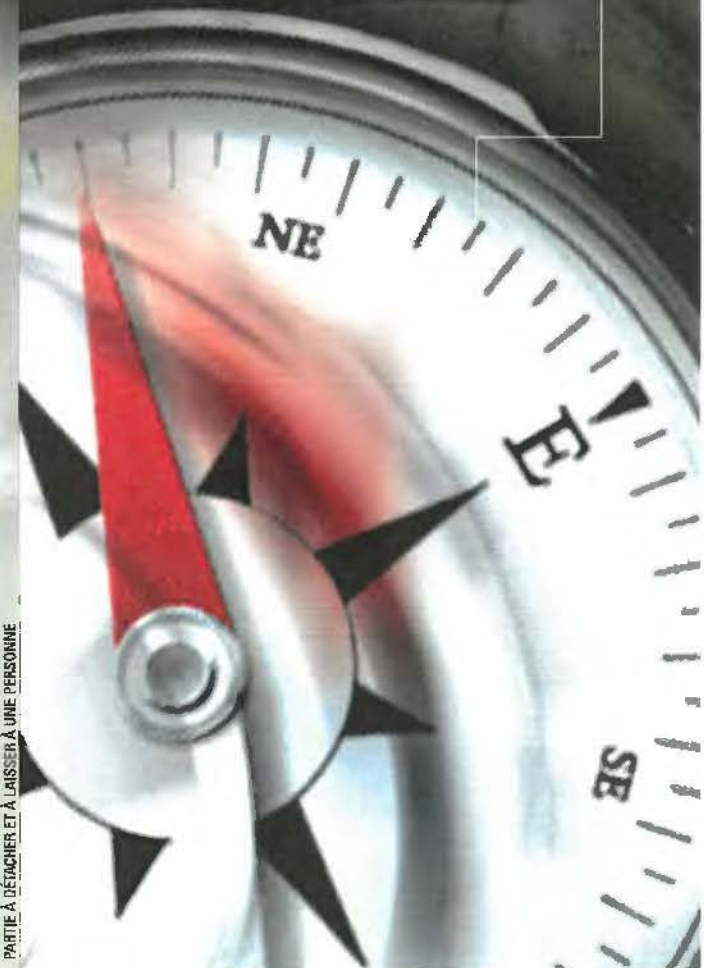
Téléphone : _____

Bonne randonnée!

www.surete.qc.ca



Orientez votre excursion



PARTIE À DÉTACHER ET À LAISSER À UNE PERSONNE

Conseils pratiques

pour une activité de plein air sécuritaire

La Sûreté du Québec est responsable de la recherche terrestre sur l'ensemble du territoire québécois. Plusieurs partenaires et de nombreuses organisations bénévoles participent avec elle dans l'application de ce mandat. Cet outil renferme une foule de conseils qui vous aideront à planifier vos activités de plein air et vos excursions en toute sécurité.

Bonne randonnée !

Urgence : **911**
310 - 4141
*** 4141**

Si vous possédez un téléphone satellite, vous devez connaître le numéro d'urgence de la région où vous vous trouvez.

Avant de partir

Planifiez votre excursion

- Consultez la météo;
- Réappropriiez-vous vos techniques de lecture de cartes, boussole et GPS;
- Informez quelqu'un de votre itinéraire, du nombre de personnes qui vous accompagnent, de la durée de votre excursion et de la date de votre retour;
- Remplissez la fiche ci-jointe et remettez-la à une personne de votre entourage.

Quoi porter et apporter

- Chaussures solides et appropriées à votre activité
- Vêtements résistants et confortables
- Vêtements chauds de rechange
- Eau et nourriture
- Carte et boussole ou GPS
- Trousse de premiers soins
- Trousse de survie contenant : insecticide, allumettes à l'épreuve de l'eau, sifflet, couverture de secours
- Pâte allume-feu, bâton lumineux, fusée routière
- Couteau, lampe de poche
- Grand sac en plastique orange (peut servir d'abri, d'imperméable, de signalisation, etc.)

Posez-vous la question :

« Suis-je prêt et équipé pour passer une nuit en plein air si je suis égaré ? »

Pendant votre excursion

- Si vous êtes seul, marquez votre passage à l'aide de branches, d'un ruban marqueur ou de roches, par exemple;
- Si vous êtes en groupe, restez à la vue des autres et rassemblez ceux qui s'éloignent trop. Il faut toujours marcher à la vitesse de la personne la plus lente car si une personne se sépare du groupe, elle est plus susceptible de s'égarer.

Si vous croyez vous être égaré

- NE PANIQUEZ PAS;
- Arrêtez de marcher quelques minutes et concentrez-vous sur les moyens de vous en sortir;
- Marquez votre position;
- Regardez autour de vous;
- Restez à l'écoute;
- Évaluez la situation.

Lorsque vous réalisez que vous êtes perdu

- Envisagez de passer la nuit en forêt;
- Pensez à vous construire un abri;
- Restez sur place, rendez-vous visible et attendez les secours. *Habituellement, les gens qui continuent de marcher après s'être égarés s'éloignent des routes, des sentiers et des personnes qui les cherchent;*
- Si vous continuez de marcher...
Le danger de blessures augmente;
La fatigue s'installe;
Le stress accroît votre incapacité de retrouver votre milieu connu.

Saviez-vous que...

Les recherches débutent toujours à l'endroit présumé de votre disparition.

Pour signaler votre présence

- Sifflez, faites du bruit;
- Faites un feu; la lumière aidera à vous repérer;
- Repérez un endroit peu boisé pour qu'on puisse vous voir;
- Si vous avez un cellulaire, pensez à vous rendre à un sommet pour l'activer (un cellulaire en fonction peut être localisé par triangulation);
- L'hiver, dans une clairière, dessinez avec du sapinage des signaux qui peuvent être aperçus des airs.

Rappelez-vous toujours de l'erreur la plus commune :

« Cela ne m'arrivera jamais ».

DROIT DE PORTER PLAINTE

14 mai 2024
18 h 30 à 20 h

Démystifier le processus de plainte en santé et services sociaux

Peu de gens connaissent leurs droits en matière de santé et de services sociaux. Ainsi, peu savent les faire respecter. Il existe un Centre d'assistance et d'accompagnement des plaintes (CAAP) pour vous aider. Notre invitée vous explique comment.

Présentation par

Janik OUMET,
directrice générale, CAAP Mauricie-
Centre-du-Québec

Sur la plateforme Zoom, en simultané
à la maison ou aux locaux de l'organisme



<https://us02web.zoom.us/j/8198501968>

Pour plus d'information, contactez l'organisme de votre région

Association des proches aidants Arthabaska-Érable (819) 795-3577

Association des personnes proches aidantes Drummond (819) 850-1968

Association des personnes proches aidantes de Bécancour-Nicolet-Yamaska ... (819) 606-0076



RÉSIDENCE PRIVÉE POUR AÎNÉS AUTONOMES ET SEMI-AUTONOMES

34 appartements - 1½, 2½, 3½ & 4½



Nos logements sont
accueillants,
modernes et lumineux!

Ils sont d'ailleurs plus grands
que les appartements que
vous trouverez en ville.

En plus, toutes nos unités
ont un beau grand balcon
pour profiter de l'air frais
et de la lumière
du jour.



En plus, voici ce qui est toujours inclus avec votre bail à la Villa St-Charles:



*Présence et assistance
de notre infirmière la
semaine et un préposé
aux bénéficiaires 24/7.*



*Un service d'entretien
ménager régulier de votre
loyer toutes
les 2 semaines.*



*Toutes nos commodités
dont notre salle
d'entraînement, notre
bibliothèque et nos
activités animées.*



*Une collation chaque
après-midi pour tous
nos résidents afin
de profiter d'un moment
tous ensemble.*



*Votre case de
stationnement
personnelle pour votre
voiture.*

Il nous reste quelques unités disponibles!
Contactez-nous pour plus d'infos ou pour une visite VIP gratuite

41, rue St-Charles, Sainte-Perpétue

819-336-6633

villastcharles.com



JEUX DE LETTRE

Bizarre ces tableaux ?... Mais non !... Il faut trouver verticalement des mots de trois lettres... Par exemple O . E, peut donner olé, ode, ohé, oie, ose, ote, ove...

Mais voilà, il faut trouver les bons mots pour ensuite lire horizontalement l'indice, donné par toutes les lettres ajoutées...

À chaque fois, deux mots pour un titre... Les lettres claires indiquent la colonne du début des mots...

O	B	E	U	P	A	C	I	E	V	A	N
E	S	E	E	U	E	U	E	E	L	A	M

K	T	P	L	P	A	C	P	I	V	A	O
I	I	I	I	E	E	E	T	E	L	A	E



Téléphone : 819-293-5851

1-800-567-7971

Télécopieur : 819-293-4131



agrocentre@vinisol.ca

**515, rue de Monseigneur Courchesne
Nicolet (Québec) J3T 1C8**



Clinique Multidisciplinaire La Halte Santé

Nous tenons à remercier les Visitandins et de leur contribution à l'essor de notre entreprise. Nous sommes une équipe dynamique et fière d'être parmi vous. Au plaisir de vous voir!

**« IL EXISTE DANS LE CORPS HUMAIN UN POTENTIEL DE SANTÉ. »
DR A.T. STILL (FONDATEUR DE L'OSTÉOPATHIE)**

MÉLANIE DEMERS, ostéopathe et propriétaire

MARIE-DANIELLE LEMIRE, ostéopathe

ANNE-MARIE LAFOND, hypnothérapeute

Pour prendre rendez-vous : 450-564-2177



BERCHMANS BOISVERT INC.

Transport de lait et d'eau

tél. : 450-783-6724

108, rue de l'église

Baie-du-Febvre, Québec J0G 1A0

Je vous invite à lire mes chroniques régulières dans le **Courrier Sud** et **L'Annonceur** afin de connaître mon point de vue sur des questions d'actualité. Vous pouvez aussi écouter ma chronique hebdomadaire diffusée sur les ondes de la radio **90,5 FM** tous les vendredis à 7 h 40. Je vous invite enfin à consulter régulièrement ma page **Facebook** qui publie de nombreux messages d'intérêt.



Donald Martel
Député de Nicolet-Bécancour



819 233-3521 / 1 855 333-3521
Donald.martel.nico@assnat.qc.ca

Et vous pouvez communiquer avec moi en tout temps en utilisant les coordonnées ci-jointes. Maintenir un bon contact avec vous est très important pour moi... parce que je suis là pour vous.



Siège social
181, rue Notre-Dame, Nicolet, J3T 1V8

Centres de services
Bas-Saint-François
Sainte-Perpétue
Saint-Zéphirin

desjardins.com/caissedenicolet
 Desjardins (Caisse de Nicolet)

BESOIN DE PARLER À UN CONSEILLER?
Composez le **819 293-8570** • **1 877 393-8570**

Accessibilité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 :

- 1 800 CAISSES
- desjardins.com
- Dépôt mobile de chèque
- Guichets automatiques
- Achats avec retraits chez les marchands

MUNICIPALITÉ LA VISITATION-DE-YAMASKA



Maire	Alain Vouligny		
Siège # 1	Claudine Vouligny	Siège # 4	Sylvain Jutras (Jude)
Siège # 2	Caroline Sanfaçon	Siège # 5	Pierre Bourassa
Siège # 3	Sylvain Jutras (L-Georges)	Siège # 6	Michel Plourde

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h



<https://www.facebook.com/lavisitationdeyamaska>

<https://www.lavisitationdeyamaska.net/>